



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2019

1ère session ordinaire de 2019

28 è 29 di Marzu

28 et 29 mars

2019/O1/017

Question déposée par Marie Simeoni au nom du groupe Corsica Libera

Objet : *gestion de la ressource en eau et réchauffement climatique*

Monsieur le Conseiller Exécutif,

La Corse est victime actuellement d'importantes conséquences liées au dérèglement climatique : pas de pluie, très peu de neige et des températures bien au-dessus des moyennes de saison.

Cela pourrait nous conduire à une sécheresse semblable à celle de l'été 2017.

Elle avait eu de très lourdes conséquences, notamment en matière de production agricole. Le comité national de la gestion des risques en agriculture avait reconnu en juin 2018 la « calamité agricole » qui avait touché la Corse durant cette période.

Même si l'eau est encore disponible dans le premier mètre du sol et que, pour l'heure, nous ne sommes pas en sécheresse agricole, de nombreux signes sont pourtant là et doivent nous alerter quant à la gestion de la ressource en eau.

L'été dernier, des mesures concernant le stockage de l'eau avaient été prises par l'Office d'Équipement Hydraulique alors que la canicule n'était pas annoncée et que les stocks étaient pleins.

Pourriez-vous, dans un premier temps, nous informer sur la situation des stockages à ce jour et nous communiquer des informations précises quant à la façon dont l'eau doit être gérée afin de minimiser les conséquences sur l'agriculture et la consommation courante ?

Au-delà de la gestion de la situation d'urgence concernant cette saison, nous savons que de tels scénarios risquent d'être de plus en plus fréquents. Le contexte global de dérèglement climatique, sur lequel nous n'avons qu'une mince prise, doit nous interpeller.

En parallèle de l'action internationale d'atténuation du réchauffement climatique, de nombreux pays mettent en œuvre des démarches dites « d'adaptation » au réchauffement climatique, afin d'anticiper ses impacts et de limiter ses dégâts. À ce titre, la France met en œuvre son second Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) pour la période 2018-2022.

Envisagez-vous d'initier une action relative aux moyens d'adaptation propres à notre territoire à moyen terme, en matière d'interconnexion et de rénovation du réseau, de captage de l'eau et de volume des retenues d'ici 2030, ou encore d'interactions entre la politique de l'eau et la politique énergétique ?

En son temps, et parfois avec ses réussites, comme avec ses travers, notamment dans l'agriculture, la SOMIVAC avait réalisé en dix ans un plan hydraulique sans précédent. Au regard des enjeux actuels, il nous appartient de faire mieux, beaucoup mieux encore.

C'est ce que les Corses attendent de nous.

Je vous remercie.